



MAIRIE
LE VAL
83143

Téléphone : 04 94 37 02 20
Télécopie : 04 94 37 02 25



2025-172

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE
STATIONNEMENT**
Place du 4 Septembre
83143 LE VAL

N° 2025/172

Le Maire de la commune de LE VAL (VAR), Jérémy GIULIANO ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivant ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu la demande de l'Office Municipal des Associations en date du 25 novembre 2025 ;

Considérant qu'il incombe au maire, au titre de ses pouvoirs de Police, de prendre les mesures propres à assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques ;

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement pour la bonne organisation de la chorale gospel ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera strictement interdit le dimanche 7 décembre 2025 de 07h30 à 17h00 sur les emplacements de stationnement place du 4 Septembre.

Dérogation est donnée aux véhicules des choristes de la chorale gospel qui apposent sur le tableau de bord de leur véhicule, une affiche « Chorale Gospel » permettant de les distinguer.

ARTICLE 2 : Tout véhicule ne respectant pas cette prescription pourra faire l'objet d'une immobilisation et d'une mise en fourrière conformément à l'article R417-10 du Code de la Route.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de la commune de LE VAL, La Gendarmerie de BRIGNOLES et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la ville de LE VAL. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Copies transmises à :

- Monsieur le Directeur Général des Services
- Le pétitionnaire
- La Police Municipale du Val.

Fait à LE VAL, le 25 novembre 2025

L'adjoint délégué
Max FABRE

The seal of the Mairie of Le Val, Var, featuring a central figure and the text 'MAIRIE - LE VAL' and 'VAR'.